

Piétonisation de St-Denis place à la concertation

Favorable à un aménagement piétonnier de la rue Saint-Denis, la ville invite les commerçants et riverains à débattre en janvier. De cette consultation dépendra l'avenir du projet.



Projection d'urbanisme présentant la future piétonisation de la rue Saint-Denis (photo non contractuelle).



En 1988 et en 1995, un aménagement semi-piétonnier a été réalisé sur cette voie.

Colombes doit-elle, comme de nombreuses villes, disposer d'une zone piétonne? La municipalité réfléchit à ce principe de nouveau partage de la voirie rue Saint-Denis. Comme le souligne Alexis Bachelay, adjoint au maire délégué au Développement durable, aux Transports et Stationnement: «*Beaucoup d'éléments plaident aujourd'hui en faveur de la piétonisation de cet axe*». Cette mesure, si elle était appliquée, devrait permettre entre autres de réduire la place de la voiture en centre-ville et de supprimer le trafic de transit rue Saint-Denis. Une enquête commandée par la commune et réalisée au printemps dernier par le bureau d'étude Codra démontre, en effet, qu'aux heures de pointes, le matin entre 7h30 et 9h30 et le soir de 17h à 19h, plus de 80 % des véhicules qui empruntent la rue Saint-Denis ne s'y arrêtent pas. Côté stationnement, le diagnostic du futur plan de déplacement de Colombes laisse, quant à lui, apparaître que la majorité des véhicules qui aujourd'hui se garent en centre-ville le font sur la voirie, alors qu'il existe une réserve importante de capacité en parking souterrain. Le recours à la piétonisation pourrait contribuer à inverser cette tendance.

UN CENTRE-VILLE PLUS ATTRACTIF

Par ailleurs, la réalisation d'une continuité piétonne entre la gare du centre et le boulevard de Valmy devrait accroître l'attractivité des commerces du centre-ville.

Les piétons, selon de nombreuses études menées sur le sujet, sont de bons clients, très fidèles («*captifs*»), au contraire des automobilistes. Car si, par visite, l'automobiliste achète plus que les autres usagers, il dépense cependant moins si l'on considère ses achats par semaine.

Mais comme le précise Alexis Bachelay: «*Un tel projet ne peut se faire sans la consultation des principaux intéressés que sont les commerçants et les riverains*». Ainsi, la faisabilité du projet, l'échéance de sa réalisation ou encore les différents types d'aménagements (accès à la rue, utilisation de bornes escamotables, modification des trottoirs et de la voirie...) seront soumis au débat. Une consultation publique qui débutera en janvier prochain à travers la programmation de deux premières réunions avec les commerçants (le 5) et les riverains du quartier (le 7). ■

L'ANCIEN CHEMIN DE SAINT-DENIS

Saint-Denis est l'une des plus anciennes rues de Colombes.

Dès 1488, elle est citée comme rue de La Barre ou Saint-Denis. Son nom n'a pas été donné en référence au saint, mais dans le sens «*rue allant à Saint-Denis*».

EN CHIFFRES, LA RUE SAINT-DENIS, AUJOURD'HUI

1 aménagement semi-piétonnier, réalisé en 1988 et 1995 réglementé par une Zone 30. Des revêtements de surface qui sont aujourd'hui vieillissants.

34 places de stationnement payant, 1 place réservée pour les handicapés, 7 places livraisons et convoyeurs.

2 emplacements réservés aux vélos.



« Vers un véritable réseau maillé »

Alexis Bachelay, adjoint au maire délégué au Développement durable, aux transports et stationnement.

À l'échelle de la ville, quelles implications peut avoir un tel projet ?

La piétonisation de la rue Saint-Denis, si elle était décidée, est un élément important de notre projet de plan de déplacement et de stationnement qui a entre autres pour objectif de favoriser le partage de la voirie. Notre objectif est d'aboutir d'ici à dix ans à un véritable réseau maillé sur la ville. Et pour y arriver, nous nous sommes fixés comme objectif de créer d'ici à 2015 quatre nouvelles Zones 30 auxquelles s'ajouteront quatre zones de rencontres et, je l'espère, une aire piétonne rue Saint-Denis.

De quelle manière va se traduire la concertation avec les commerçants et riverains ces prochaines semaines ?

Deux réunions, les 5 et 7 janvier, sont prévues avec les commerçants et les riverains afin de leur présenter un avant-projet et de répondre à toutes leurs interrogations. D'autres rendez-vous suivront afin que toutes les suggestions puissent être prises en compte. Car ce n'est qu'avec la collaboration active de tous que nous aboutirons à un projet de qualité, ayant pour objectif principal de rendre la rue Saint-Denis encore plus attractive.

Aujourd'hui, ce que veulent les habitants : c'est de pouvoir effectuer leur achats dans des conditions de confort, d'accessibilité et de sécurité optimisées. Soulignons également qu'avec la piétonisation, la rue bénéficiera d'animations renforcées et de nouveaux espaces. Autant d'atouts qui permettront, je pense, aux commerçants de valoriser leurs devantures et de développer de nouvelles activités.